



hommage

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition, le 18 avril, de Florence Terpreault.

Bénévole extrêmement active de l'**Entente Plesséenne**, Florence y comptait une vingtaine d'années de bénévolat, notamment en tant que secrétaire et correspondante générale.

Elle avait été à ce titre distinguée par une médaille d'honneur du comité du Val-de-Marne.

La ligue s'associe au club dans ces moments douloureux et présente ses plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et aux handballeurs plesséens.



plan de relance gouvernemental : nouvelles mesures de soutien pour le sport

Dans cette période de crise sanitaire, la rentrée est bien sûr scolaire et économique, c'est une obligation, mais elle doit être aussi sportive.

La crise sanitaire a en effet rappelé, avec force, les bienfaits de la pratique d'une activité physique et sportive sur la qualité de vie, le bien-être et la santé des Français. Le sport est même apparu pour certains comme un besoin de première nécessité. C'est aussi un enjeu social et économique de premier plan, notamment pour l'ensemble de notre écosystème, touché de plein fouet par la crise de la COVID-19.

Car cette crise sans précédent a révélé la vulnérabilité du modèle sportif : la suspension, puis la reprise très progressive de toutes les activités et événements sportifs ont eu des répercussions précoces et durables qui ont motivé le déploiement d'un soutien économique d'une envergure inédite.

Avec près de 3 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place par le Gouvernement ont permis de couvrir tous les champs du sport, qu'il soit professionnel ou amateur, et d'amortir les premiers effets de la crise. L'État a aidé le monde sportif de manière exceptionnelle et unique en Europe et reste mobilisé notamment pour faire en sorte qu'aucun club, aucune association ne ferme ses portes. À cet égard, il suivra de près, avec le mouvement sportif, l'évolution de la situation, notamment en matière de prise de licence. C'est avec cette préoccupation que le ministère chargé des Sports avec ses partenaires, le Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Paralympique et Sportif Français, l'Agence nationale du Sport et le mouvement sportif ont lancé une campagne de soutien à l'activité « EnVie de sport ».

En outre, un dispositif spécifique du plan de relance a été proposé au soutien du secteur du sport, à hauteur de 120 millions d'euros sur 2 ans, venant abonder le budget de l'Agence nationale du sport, et réparti en 3 enveloppes : l'une dédiée à la création d'emploi dans le secteur des associations sportives qui renforce le « plan jeunes » et s'élève désormais à 40 millions d'euros, l'autre de 50 millions d'euros visant à favoriser la transition énergétique des équipements sportifs, en plus des fonds issus de la DSIL auxquels les acteurs du sport pourront élarger, et enfin une mesure de 30 millions d'euros, au service des clubs et des fédérations sportives, dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique.

Retrouvez ci-après les détails de ces mesures d'aides économiques :



sommaire

Hommage

- disparition de Florence Terpreault p. 1

Plan de relance gouvernemental

- mesures de soutien pour le sport p. 1

Commissions

- discipline
- réunion du 9/03/2021 p. 4

Informations administratives

- compte-rendu de réunion du bureau directeur
 - réunion du 8/03/2021 p. 4
 - réunion du 23/03/2021 p. 6
 - réunion du 2/04/2021 p. 7
- compte-rendu de réunion du conseil d'administration
 - réunion du 15/03/2021 p. 8

Recrutement

- fiches de poste à pourvoir à partir du 1^{er} juin
 - chargé de mission de la formation p. 10
 - chargé de développement p. 11
 - agent de développement p. 12

la date de la prochaine AG ligue
est fixée au samedi 5 juin 2021



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : ligueIDFhandball

twitter : @IdFhandball

Mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (version au 20 avril 2021)

Bénéficiaires	Mesure	Détail de la mesure
I - MESURES D'URGENCE		
Tous	Activité partielle (dès 1 salarié)	Les salariés des associations ou entreprises fermés administrativement ou relevant des secteurs les plus touchés par la crise percevront une indemnité égale à 84 % du salaire net (70 % du brut) jusqu'au 30 avril 2021. Ce revenu de remplacement pour le salarié est intégralement compensé par l'État aux entreprises et associations concernées. Pour les autres secteurs, le reste à charge pour les entreprises est de 15 % jusqu'à fin avril.
Tous	PGE	<ul style="list-style-type: none"> ● La garantie de l'État s'élève à 70 % du montant du prêt. ● Pour les PME, elle peut couvrir 90 % du prêt. ● Le montant du prêt peut atteindre jusqu'à 3 mois du CA 2019 ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019. <p>→ Suite aux annonces du 14 janvier, toutes les entreprises qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur taille, ont le droit d'obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur PGE. (ex : Si PGE contracté en avril 2020, possibilité d'un report d'un an pour commencer à le rembourser à partir d'avril 2022 et non avril 2021.)</p>
Tous	Fonds de solidarité de l'État (dès 1 salarié)	<ul style="list-style-type: none"> ● Février : pour les entreprises fermées administrativement et qui ont subi une perte d'au moins 20 % de leur chiffre d'affaires (nouvelle condition depuis février), aide financière jusqu'à 10 000 € par mois ou indemnisation de 20 % de son CA de 2019. Pour les entreprises du secteur S1 non fermées et qui ont subi une baisse de CA d'au moins 50 % : aide plafonnée à 10 000 € ou à 15 % ou 20 % de leur chiffre d'affaires de référence dans la limite de 200 000 € (20 % si le CA baisse de 70 %). ● Mars : pour les entreprises fermées, aide plafonnée soit à 1 500 euros en cas de perte de chiffre d'affaires entre 20 et 50 % ; soit à 10 000 € ou égale à 20 % du chiffre d'affaires de référence en cas de perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 %.
Associations	Fonds de solidarité ANS	Aide d'urgence pour les associations les plus en difficulté, aides ponctuelles à l'emploi de jeunes et l'organisation de séjours sportifs pendant les vacances scolaires. <ul style="list-style-type: none"> ● 15 M€ en 2020. ● 15 M€ en 2021. NB : Notamment pour les associations non employeuses donc non éligibles au droit commun.
Fédérations	Fonds d'urgence pour les fédérations sportives (ANS)	L'ANS débloque un fonds d'urgence de 20 M€ pour les années 2021-2022, dont 10 M€ prévus en 2021.
Sport professionnel et organisateurs de manifestations sportives	Fonds de compensation de perte de billetterie (DS)	Enveloppe budgétaire de 107 M€ et peut représenter 5 M€ maximum par structure. En date du 14 avril : 89,9 M€ engagés et 62,9 M€ payés Dispositif prolongé au premier semestre 2021. L'enveloppe budgétaire est à définir.
Sport professionnel / Entreprises ou associations de moins de 250 salariés	Exonération de cotisations sociales patronales et aide au paiement	<ul style="list-style-type: none"> ● Exonération des cotisations patronales : Les entreprises et les associations de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une exonération d'une partie des cotisations et contributions patronales et d'une aide au paiement depuis la période d'emploi de septembre ou d'octobre 2020. ● Aide égale à 20 % de la masse salariale pour les clubs de moins de 250 salariés, concernant les cotisations sociales devant être payées à partir d'octobre. Correspond à un effort de 105 M€ (estimation pour trois mois). Le plafond est porté à 1,8 M€ (période d'emploi : 1^{er} janvier - 28 février), conformément à l'encadrement temporaire européen.
Sport professionnel	Aides coûts fixes	Pour être éligible, il faut avoir bénéficié du fonds de solidarité et avoir subi une baisse de CA de 50 % ; réaliser 1 M€ de CA mensuel ou 12 M€ annuellement. Prise en charge jusqu'à 70 % des charges fixes pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90 % pour les petites entreprises. Aide plafonnée à 10 M€ pour 2021.
Secteur loisirs sportifs marchands	Aides coûts fixes	Pour être éligible, il faut avoir bénéficié du fonds de solidarité et avoir subi une baisse de CA de 50 %. Prise en charge jusqu'à 70 % des charges fixes pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90 % pour les petites entreprises. Cette aide concerne les entreprises qui réalisent un CA supérieur à 1M€ par mois ou celles de plus petite taille de certains secteurs qui ont des charges fixes très élevées (loisirs « indoor », salles de sport par exemple). Aide plafonnée à 10 M€ pour 2021.

Mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (version au 20 avril 2021)



Bénéficiaires	Mesure	Détail de la mesure
II - PLAN DE RELANCE		
Associations	Pass'sport (DS)	100 M€ pour soutenir la reprise de licences dans une association sportive pour les jeunes de 6 à 16 ans vivant dans des familles défavorisées (QF inférieur ou égal à 600) et des jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap. Concerne 1,8 M de jeunes qui pourront toucher une aide de 50 €
Associations	Plan « #1jeune1solution » (ANS)	40 M€ pour créer 2 500 emplois supplémentaires pour les jeunes de moins de 25 ans, prioritairement issus de territoires carencés, au sein des associations sportives locales sur 2021 et 2022. Au total 7 500 emplois créés (y compris les emplois « normaux » de l'Agence)
Associations	Service civique	Création de 100 000 missions supplémentaires en 2020-2021 dont 5 000 consacrées au sport. Bénéficie aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.
Associations	Dispositif SÉSAME (DS)	12 M€ pour accompagner, en 2021, 3 000 jeunes défavorisés supplémentaires, résidant prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR, vers les métiers du sport et de l'animation. 6 000 jeunes, de 16 à 25 ans, seront concernés d'ici 2022.
Associations	Fonds pour les associations de l'ESS	30 M€ pour les associations de l'ESS depuis janvier. Le montant s'élève à 5 000 € pour les associations de 1 à 3 salariés et à 8 000 € pour les associations de 4 à 10 salariés. 7 800 demandes reçues et 1 600 associations déjà retenues (objectif 5 000)
Associations	Fonds de développement à la vie associative (FDVA) (volet « fonctionnement-innovation »)	Fonds géré au niveau départemental et s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations. Le « FDVA 2 », volet « fonctionnement-innovation » existe depuis 2018 et est ouvert à l'ensemble du champ associatif, y compris sportif. L'enveloppe du FDVA 2 pour l'année 2021 est de 30 M€ + un abondement complémentaire en cours d'année en provenance des fonds associatifs inactifs.
Associations en QPV	Mesure Comité Interministériel des Villes	36 M€ sur deux ans pour intervenir dans les QPV : <ul style="list-style-type: none"> ● 30 M€ pour combler le retard en équipements sportifs et ainsi développer des équipements en libre accès de proximité et des équipements structurants. ● 6 M€ pour soutenir et amplifier les actions des associations sportives en QPV, qui accompagnent les jeunes vers une qualification, dans l'aide aux devoirs, à la formation ou à l'insertion.
Associations et entreprises	Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Pour les entreprises et associations de moins de 250 salariés : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur pour la 1 ^{ère} année de son contrat.
Associations et fédérations	Aide au service des clubs et des associations sportives (ANS)	11 M€ en 2021 pour soutenir les clubs et associations en très grande difficulté.
Fédérations	Transformation numérique des fédérations sportives (ANS)	8 M€ (4 M€ par an en 2021 et 2022) pour soutenir la transformation numérique en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux. Projets déposés par les fédérations avant fin avril
Collectivités territoriales / Établissements publics	Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs (ANS)	50 M€ pour soutenir les collectivités territoriales qui souhaitent verdir ou moderniser leurs équipements sportifs afin de réduire de 30 % leur consommation d'énergie. Les travaux doivent être notifiés avant le 31 décembre 2021 et terminés au 31 décembre 2022. Pour l'enveloppe nationale, dépôt des projets prévu pour le 16 avril.
Entreprises	Soutien aux projets SI et numériques du sport (DS)	Enveloppe de 1 M€ confiée à la DS. Elle doit permettre de poursuivre la dynamique de digitalisation de la pratique sportive et d'encourager les innovations.
Entreprises	Prêts participatifs ou d'obligations soutenus par l'État	Permet de générer entre 10 et 20 Md€ de quasi-fonds propres pour les projets d'investissement des entreprises françaises. Ces financements permettront aux entreprises d'investir, d'embaucher et de développer leur activité.

Réunion du 9/03/2021

ES Montgeron

Dossier A68

licencié

Motif : non présentation et absence non excusée à une audience de commission de discipline

Sans suite

Dossier A69

licencié

Motif : non présentation et absence non excusée à une audience de commission de discipline / Qualification : Manquement à l'éthique sportive / Article : 20.1, annexe 71

Sanction : 1 date de suspension / Période probatoire : 12 mois

TU Verrières

Dossier A70

licencié

Motif : non présentation et absence non excusée à une audience de commission de discipline / Qualification : Manquement à l'éthique sportive / Article : 20.1, annexe 71

Sanction : 1 date de suspension / Période probatoire : 12 mois

COMMISSION
DISCIPLINE
TERRITOIRE
ÎLE DE FRANCE



compte-rendu de la réunion du comité territorial du 8 mars 2021 en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudéfroy, Nathalie Lassalle & MM. Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Invitée : Anne-Laure Bellier

Excusée : Odile Dubus

Ordre du jour :

- Présentation Formation (Anne-Laure Bellier)
- Retour sur les présentations plan de relance & reprise
- Informations diverses

La séance débute à 18h02.

PRÉSENTATION FORMATION – POINT D'ÉTAPE (Anne-Laure Bellier)

- > La présentation retrace le parcours de l'ITFE qui n'existait pas en 2018, jusqu'à aujourd'hui.

La ligue n'est pas un CFA, c'est la fédération. La ligue ne peut donc aller chercher des entreprises pour récupérer la taxe d'apprentissage.

Slide 2 :

- Le fait d'être reconnu comme Organisme de formation permet à nos formations d'être réglées par les entreprises, l'AFDAS, le pôle emploi, le conseil régional, l'apprentissage...
- L'offre est passée de 8 à 20 formations sans modification du volume horaire, d'où la démultiplication des coordinateurs, formateurs...
- L'ouverture à l'apprentissage permet d'ouvrir les formations à une certaine population qui 'aurait pu régler les frais correspondants
- FOAD : formation à distance
- Amélioration de la relation avec les stagiaires, les clubs d'un point de vue administratif.
- QUALIOPI : certification qualité (37 critères) qui permet de conserver les fonds de la formation professionnelle.
- Tutorat : les formations gagneraient en qualité si la ligue améliorerait la relation avec les tuteurs dans les clubs.

Slide 3 :

- Malgré la crise, les formations se déroulent sur les mêmes bases que les années précédentes pour les formations professionnalisantes et dirigeants
- Une petite baisse liée au covid19 pour les formations entraîneurs et arbitrage
- Une augmentation des formations d'éducateurs (handfit, hand à 4..)

Slide 4 – Adaptation à la crise sanitaire

- Offre modulaire : ces formations sont déjà programmées, sauf le module *Diriger*. Il n'y a pas d'inscrit pour ce module, la communication, le volume horaire et le contenu devrait peut-être être revu, en restant dans le cadre fédéral

Slide 5 - Modulaire

- Entraîner des enfants : Formation portées par les comités. La ligue doit relancer une communication sur cette formation par rapport à la reprise. La ligue pourrait proposer pour les clubs, qui ont des licenciés dans cette formation, un accompagnement au projet, afin de

créer une dynamique de réseau. Cette proposition si elle est à mener doit l'être en concertation avec les comités.

Les temps de formation qui sont plus orientés *connaissance de l'environnement* pourraient aussi être ouverts à d'autres personnes du club (président ou autre).

La ligue pourrait aussi démultiplier certains webinaires fédéraux.

- La formation Beach va être portée par la fédération, qui parallèlement va organiser 3 webinaires sur le sujet

Slide 6 - Recyclage

- La formation Tiby va se dérouler fin avril en distanciel malgré la suppression de la compétition.

Il faudrait ressortir les entraîneurs susceptibles de se recycler et les contacter ainsi que leur club.

Le BD valide la réduction de 50 % de la formation Tiby (coût à 75 €)

Slide 7 :

- Dispositif *Sésame* à approfondir au niveau de la ligue, pour définir comment et qui peut en bénéficier.

Au niveau de l'apprentissage, il faudrait étudier la mise en place d'un tutorat mutualisé (club, comité, ligue). Un groupe de travail et de réflexion est à constituer.

La ligue pourrait utiliser des apprentis pour mener ces projets santé, féminisation, JO 2024...

RETOUR SUR LES PRÉSENTATIONS PLAN DE RELANCE & REPRISE (Philippe Pudelko)

- > Ces réunions ont été constructives, un compte-rendu contenant toutes les questions réponses est en cours de rédaction et sera diffusé à l'ensemble des clubs.

Il a fallu adapter la présentation vendredi 5 mars à la suite de la diffusion du plan de relance fédéral.

Un questionnaire doit être envoyé aux clubs pour connaître leur positionnement, leurs équipements (gymnase, stade...), leurs ressources... disponibles cet été. Il pourrait être agrémenté de questions sur les attendus de la formation ou des instants de handball.

Une communication pourrait être faite aux clubs sur les pistes de reprises. Notamment, les cours des écoles primaires qui sont sous la tutelle des maires et non de l'éducation nationale.

QUESTIONS DIVERSES

- > Le Soisy-Andilly-Margency HBC et le CSM Eaubonne ont depuis plusieurs années créé une entente pour leur filière féminine. Cette entente fonctionnant très bien, il est envisagé de créer un nouveau club exclusivement féminin en conservant le niveau N3R obtenu par l'entente. Les entités déjà existantes devenant des clubs exclusivement masculins.

Le BD demande que le projet du nouveau club lui soit présenté lors d'un BD en avril (le 5 ou le 19) ou mai (le 3, le 17 ou le 31 mai)

- > Validation par le BD des devis relatifs à l'achat, l'installation et la programmation de 7 serrures magnétiques à la ligue. Ne concerne pas les salles de réunion et d'archive.

Un tableau des droits d'accès est à élaborer.

- > Visite du Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France (CRO-SIF) à la ligue le 15 mars à 10h30.

- > Préparation du CA ligue du 27 mars. Point étape demandé au PPF, au Développement, à la COC, à la formation, aux finances... (15 mn max par intervenant).

Fin de la réunion à 20h17.

Prochaines réunions du BD programmées : 23 mars, 5 avril, 19 avril

Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale

Philippe Pudelko
Président

Retrouvez l'ensemble des compte-rendus de réunion (BD, CA, CT, etc.) sur notre site internet :

<https://www.handball-idf.com/la-ligue/cr-de-reunions>

compte-rendu de réunion

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 23 mars 2021 à Créteil & en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Odile Dubus, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle & MM. Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Ordre du jour :

- Retour CA fédéral
- Retour comité territorial fédéral
- Proposition de convention USEP
- Questions diverses

La séance débute à 18h00.

RETOUR DU CA FÉDÉRAL

- > Tous les vœux soumis au CA fédéral ont été validés par ce dernier (vœux de mise en conformité par rapport à la réglementation).
- > Le budget a été validé.

RETOUR DU COMITÉ TERRITORIAL FÉDÉRAL

- > **ANS :** les bilans pourront être *light*.
Pour 2021, il y aura une augmentation de 20 % sur l'Île-de-France.
Planning prévisionnel :
 - Fin mars / début avril 2021 : validation de la note d'orientation par le COPIL fédéral et transmission aux ligues
 - Semaine du 5 avril 2021 : ouverture de la campagne
 - 21 mai 2021 : fin de la période de dépôt des dossiers, clôture du compte Asso
 - Du 22 mai au 11 juin 2021 : instruction par les COPIL territoriaux
 - Du 12 au 30 juin 2021 : instruction par le COPIL fédéral
 - Pour le 30 juin 2021 : transmission de l'ensemble des propositions de financement à l'agence
 - De juillet à septembre 2021 : édition et envoi des conventions annuelles (dossier sup à 23K€) et des états de paiements. Après vérification, l'ANS procède aux paiements et envoie les notifications d'accord ou de refus.Dans le COPIL fédéral, constitué de 20 personnes, 3 clubs ont été intégrés. Le Martigua SCL (75) en fait partie.
La ligue doit constituer son COPIL territorial (incorporant des clubs).
Les orientations sont les mêmes que celles de la saison dernière.

> Pacte de développement fédéral

2020 : 2,3 millions d'euros (dont 600K€ de mise à disposition)
2021 : 1,7 millions d'euros (les mise à disposition sont reportées sur les actions et ne sont donc plus budgétisées dans l'ANS)
La ligue devrait percevoir la même somme

PROPOSITION DE CONVENTION USEP

- > Cette convention va passer au CA USEP le 1^{er} avril. Si elle est validée au niveau du CA, elle sera signée dans la foulée. Elle pourra donc être mise en œuvre dès le 1^{er} avril, et donc être utilisée pour le plan de reprise avec les collectivités.
Une annexe a été ajoutée. Cette annexe sera modifiable tous les ans, et contient les actions qui devront être réalisées conjointement.
La ligue souhaite officialiser cette signature avec un temps fort en septembre, lors de la journée du sport scolaire avec les comités et les USEP départementaux.
Cette convention régionale devrait pouvoir être déclinée au niveau

départemental, afin d'harmoniser l'action sur l'Île-de-France.
Cette convention sera présentée au prochain comité territorial

QUESTIONS DIVERSES

> Formation

- Certification QUALIOPI : des devis ont été demandés à 4 sociétés pour faire la certification. Les devis retenus sont à 17650 et 1700 euros.
Les devis sont acceptés par le BD, le planning de la certification déterminera la société retenue.
- Proposition sur la formation *Entraîner des enfants* qui se passe de mars à juin dans les comités d'une réduction de 40 % soit un montant total de 5000 euros.
Le BD valide cette proposition, et la mettra au vote lors du CA ligue du 27 mars 2021. Si le CA valide cette proposition, le plan de relance/reprise devra être modifié pour ajouter cet item.

> Rupture conventionnelle du contrat de Marina Colmet, salariée de la ligue, au 30 juin.

Une étude des besoins est en cours au niveau de la commission développement et de la formation, afin de déterminer les ressources nécessaires, en fonction des actions à mener, pour son remplacement.

> Photocopieur

Actuellement le photocopieur Xerox est en location pour 1 K€ par mois maintenance incluse. Le contrat se termine en août 2021.
Proposition de l'achat d'un photocopieur à 13K€, avec reprise des 6 mois restant sur le précédent contrat (6K€) avec un contrat de maintenance à 100 euros par mois. L'ancien photocopieur reste à la ligue gratuitement et l'imprimante de la comptabilité serait changée.
Ou proposition d'une location à 350 euros par mois.
Le BD valide la proposition de l'achat, cette offre sera proposée au CA ligue du 27 mars 2021.

> La commission développement attend les retours sur le projet Beach qui a été envoyé au BD ligue avant mercredi 24 mars, pour en présenter les grandes lignes au CA ligue du 27 mars

> PPF

Actuellement, la situation des pôles est délicate du fait des arrêts des entraînements à cause des cas COVID avérés ou contacts.

Fin de la réunion à 20h11.

Prochaines réunions du BD programmées : 5 avril, 19 avril, 3 mai, 17 mai



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

compte-rendu de réunion

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 4 avril 2021 à Créteil & en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle & MM. Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

Excusée : M^{me} Odile Dubus

Ordre du jour :

- Situation des pôles à la suite des annonces gouvernementales
- COPIL ANS ligue
- Questions diverses

La séance débute à 20h00.

SITUATION DES PÔLES À LA SUITE DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

- > Fermeture du site d'excellence du pôle masculin à la Maison du hand pour 4 semaines
 - > Fermeture du site d'accession du pôle masculin à Eaubonne pour 4 semaines sauf le 7 avril pour la journée de détection.
 - > Fermeture du site d'excellence & d'accession du pôle féminin à Chatenay-Malabry pour 4 semaines.
 - > Fermeture du site d'accession du pôle féminin à Fontainebleau pour 4 semaines.
 - > Les courriers ont été envoyés aux établissements et aux parents
 - > Pour les familles à jour de leurs règlements, le mois d'avril sera déduit de la dernière mensualité.
 - > Impact salarial : chômage partiel de 4 semaines (sauf si des congés ou des RTT sont pris)
 - pour les 2 maîtres d'internat des pôles masculins
 - pour les techniciens au CREPS et au CNSD (seulement 2 jours de formations prévus)
 - pour les techniciens à Eaubonne et Maison du Hand
- Le CSE sera consulté sur le sujet mardi 6 avril

COPIL ANS LIGUE

- > Sur le COPIL ANS fédéral, 10 clubs d'Île-de-France s'étaient portés volontaires :
 - HBC Thierry pontain
 - Noisy-le-Grand HB
 - La Dyonisienne HB
 - Tremblay-en-France HB
 - ES Sucy
 - Ass. S^t-Maurice-du-Perreux
 - Marolles HB
 - HBC du Paris
 - Cergy HB
 - Martigua SCL (retenu au COPIL ANS Fédéral)

La ligue va relancer les 9 clubs restants pour savoir s'ils sont volontaires pour appartenir au COPIL ANS ligue. 3 clubs seront retenus.

QUESTIONS DIVERSES

- > Demande du CDHB91 de mise à disposition d'un salarié ligue pour accompagner l'organisation d'un webinaire dédié au gardien de but (qui sera fait le 13 avril). Le but est de rendre le comité autonome sur ce type d'activité.
Le BD valide la mise à disposition.

- > Prise en charge d'un ordinateur professionnel pour Anne-Laure Bellier. Ordinateur qu'elle devra restituer si jamais elle quitte la ligue.
Le BD valide la prise en charge pour 1 399 euros
La transformation de la licence office E1, qu'elle a actuellement, en licence E3 va être demandée à la fédération.
- > Un état des besoins de la ligue est à remonter à la région concernant la future Maison des sports du CROSIF à Paris.
- > Le Bureau Directeur émet un avis négatif à la demande de dérogation d'un poliste concernant son départ avant la dernière année de pôle pour rejoindre le Montpellier HB.
La ligue souhaite que les jeunes polistes d'Île-de-France honorent intégralement le contrat signé en début de scolarité.
- > Le Bureau Directeur de la ligue refuse l'aide demandée par une famille concernant 2 polistes d'une même famille.
- > Projet de Beach handball, le travail en commun ligue/comités a commencé.
Un état des lieux des bases de loisirs est en cours.
- > La commission développement est en attente du retour des comités sur le questionnaire du plan de reprise à envoyer au club.
À ce jour, seul le CDHB78 a répondu, Philippe Pudelko va relancer les présidents des autres comités

Fin de la réunion à 21h08.

Prochaines réunions du BD programmées : 19 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

Retrouvez l'ensemble des compte-rendus de réunion (BD, CA, CT, etc.) sur notre site internet :
<https://www.handball-idf.com/la-ligue/cr-de-reunions>

compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2021 en visio-conférence

Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Nathalie Bonanni, Odile Crombez, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Sabrina Jaubert, Nathalie Lassalle, Catherine Meunier, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Cédric Denon, Alain Desplaces, Max Journo, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, Christian Pastor, David Peneau, Christian Plas, Philippe Pudelko, Dominique Rivière, Fabien Royer, Claude Selaquet, Michel Tessier, Guillaume Truttman

Membres excusés :

M^{mes} Béatrice Blasak, Marianne De Brito, Odile Dubus, Patricia Leroux, Marie-Claude Philippe & MM. Éric Barbareau, Clément Raingear, Philippe Rajau

Invités :

M^{me} Maryse Pivonnet & MM. Frédéric Badin, Daniel Henry

Le quorum étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 19h35

PRESENTATION DU PLAN DE RELANCE/REPRISE LIGUE

> Philippe Pudelko présente le plan de relance/reprise de la ligue

Questions/Réponses :

– Le lien concernant l'aide au club n'est pas bon

Le lien est correct, mais il ne fonctionne actuellement pas. En cause l'incendie des serveurs de Strasbourg.

– Comment les aides ligue sont-elles financées, fonds propres, prêts ?

Ces aides sont financées par les économies réalisées sur les actions non réalisées, et une partie minime des fonds propres.

– Quels sont les critères pour obtenir le matériel proposé par la fédération ?

Ces critères se retrouvent sur le plan de reprise qu'à envoyé la fédération.

Il s'agit d'appel à projet auquel les clubs devront répondre. Ces appels à projet vont s'ouvrir fin mars, début avril. Une communication fédérale va être faite

– Que faire pour motiver les bénévoles ?

Les bénévoles vont bénéficier de l'aide à la reprise de licence.

Sur le plan sportif, il faudrait peut-être leur proposer de participer aux actions de Handfit.

– Quelle est la position de la ligue sur le sport sur ordonnance ?

La ligue n'a actuellement pas les compétences pour répondre à ces prescriptions de sport sur ordonnance. Compétences que détient la fédération.

Votants : 28

• pour : 27

• contre : 0

• abstention : 1

➔ Le plan de relance / plan de reprise de la ligue est validée par le Conseil d'Administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

Date du prochain CA : 27 mars 2021.



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko
Président

RECRUTEMENT

FICHE DE POSTE

CHARGÉ.E DE MISSION DE LA FORMATION

Employeur	Ligue Île-de-France de handball
Lieu du poste	Siège de la ligue (Maison du Handball) avec déplacement dans toute l'Île-de-France
Contexte	L'Institut territorial de formation et de l'emploi (ITFE) de la Ligue Île-de-France de handball déploie l'offre de formation fédérale. Pour mettre en œuvre son plan territorial de formation et de l'emploi et en vue de préparer l'héritage 2024, la ligue souhaite renforcer ses équipes.
Missions – Au sein de l'ITFE	<ul style="list-style-type: none"> – Concevoir des offres de formation – Coordonner des modules de formation – Suivre l'apprentissage des stagiaires – Animer des séquences de formation – Créer des ressources de formation à distance – Accompagner les clubs vers l'emploi – Participer au suivi administratif des actions de formation suivies – Participer aux événements, au développement et à la vie associative de la ligue
Compétences – Qualités requises	<p>Le salarié devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – construire des actions de formation – recruter et animer une équipe pédagogique – créer du lien avec les structures employeurs – élaborer et suivre un budget – rendre compte et évaluer ses projets – former les éducateurs sportifs sur les nouvelles pratiques et les dirigeants – respecter les processus qualité – travailler en équipe et mettre en réseau – maîtriser la méthodologie de projet – maîtriser les outils informatiques – capacités rédactionnelles et aisance orale – être autonome et mobile <p>Le salarié devra être titulaire d'une carte professionnelle</p>
Centres d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – L'innovation pédagogique – Le développement du handball – Le monde du sport
Formation	<ul style="list-style-type: none"> – Master – Animateur de formation / formateur / coordonnateur de formation
Contrat / durée	CDI temps plein Travail le soir et week-end possible
Convention collective	Convention collective nationale du sport (CCNS)
Rémunération	CCNS niveau 4 ou niveau 5 (selon profil) Expérience souhaitée
Date embauche	À partir du 1 ^{er} juin 2021
Contact	Monique Ansquer / m.ansquer@ffhandball.net

FICHE DE POSTE

CHARGÉ.E DE DÉVELOPPEMENT

Employeur	Ligue Île-de-France de handball
Lieu du poste	Siège de la ligue (Maison du Handball) avec déplacement dans toute l'Île-de-France
Contexte	Le pôle <i>Service aux clubs</i> de la Ligue Île-de-France de handball pilote un grand nombre d'opérations de promotion et de développement des handballs au service des licenciés, des clubs, des structures partenaires. Pour mettre en œuvre son projet de développement territorial et en vue de préparer l'héritage 2024, la ligue souhaite renforcer ses équipes.
Missions – Au sein du pôle Service aux clubs	<ul style="list-style-type: none"> – Gérer le développement de la pratique féminine et des jeunes filles – Gérer le développement du sport en milieu scolaire – Gérer le développement de la pratique Beach handball – Développer et consolider les partenariats dans le secteur institutionnel et privé – Participer au suivi administratif des actions de développement – Participer aux événements, au développement et à la vie associative de la ligue
Compétences – Qualités requises	<p>Le salarié devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaborer et piloter un projet territorial de développement – animer le réseau d'acteurs – élaborer et suivre un budget – rendre compte et évaluer ses projets – animer des actions de formation sur les thématiques dont il a la charge – concevoir, rédiger, budgéter et soumettre les demandes de subvention / appels à projet – travailler en équipe et mettre en réseau – maîtriser la méthodologie de projet – maîtriser les outils informatiques – capacités rédactionnelles – être autonome et mobile <p>Le salarié devra être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif</p>
Centres d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – Politique publique en lien avec le développement de la pratique auprès des publics éloignés – Intégration par le sport
Formation	Master en <i>Gestion du sport</i>
Contrat / durée	CDI temps plein Travail le soir et week-end possible
Convention collective	Convention collective nationale du sport (CCNS)
Rémunération	CCNS niveau 4 ou niveau 5 (selon profil)
Date embauche	À partir du 1 ^{er} juin 2021

Contact	Nathalie Lassalle / 5800000.dev@ffhandball.net
----------------	--

FICHE DE POSTE

AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT

Employeur	Ligue Île-de-France de handball
Lieu du poste	Siège de la ligue (Maison du Handball) avec déplacement dans toute l'Île-de-France
Contexte	Le pôle <i>Service aux clubs</i> de la Ligue Île-de-France de handball pilote un grand nombre d'opérations de promotion et de développement des handballs au service des licenciés, des clubs, des structures partenaires. Pour mettre en œuvre son projet de développement territorial et en vue de préparer l'héritage 2024, la ligue souhaite renforcer ses équipes.
Missions – Au sein du pôle Service aux clubs	<ul style="list-style-type: none"> – Gérer le développement de la pratique sport-santé – Gérer le développement du sport auprès de publics en situation de handicap – Initier la démarche de responsabilité sociétale des organisations sportives (RSO) au sein de la ligue – Participer au suivi administratif des actions de développement – Participer aux événements, au développement et à la vie associative de la ligue
Compétences – Qualités requises	<p>Le salarié devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – élaborer et piloter un projet territorial de développement – animer le réseau d'acteurs – élaborer et suivre un budget – rendre compte et évaluer ses projets – animer des actions de formation sur les thématiques dont il a la charge – travailler en équipe et mettre en réseau – maîtriser la méthodologie de projet – maîtriser les outils informatiques – capacités rédactionnelles – être autonome et mobile <p>Le salarié devra être titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif</p>
Centres d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – Citoyenneté et éducation par le sport – Promotion d'activités physiques et sportives en faveur de l'éducation, de l'égalité, du respect, de la mixité et de la cohésion sociale, de la santé et du bien-être tout en sensibilisant les pratiquants à leur environnement
Formation	Licence <i>Activités physiques adaptées</i>
Contrat / durée	CDI temps plein Travail le soir et week-end possible
Convention collective	Convention collective nationale du sport (CCNS)
Rémunération	CCNS niveau 3 ou niveau 4 (selon profil)
Date embauche	À partir du 1 ^{er} juin 2021

Contact	Nathalie Lassalle / 5800000.dev@ffhandball.net
----------------	--